

LE VINGT-SEPT MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DOUZE MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN - MME MOUGIN – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPRAU – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE - MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME PIACENTINI- MOREAU procuration à M. HIVIN – MME FERRAI procuration à M. RIO - M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE - M. ODIN procuration à M. RIO - MME GUIRAUD procuration à MME MYSONA – M. BOISSEAU procuration à MME OMS - M. LACOMBRE procuration à M. FONTVIEILLE

MME FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget 2021 de la commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2021 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Section d'investissement – Dépenses

CHAPITRE	INTITULE	BP 2021	Montant DM n°01	BP + DM n°01
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	307 051,00 €		307 051,00 €
10226	Reversement TA trop perçu	2 000,00 €		2 000,00 €
16	Emprunts	539 000,00 €		539 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	693 369,00 €		693 369,00 €
204	Subventions d'équipement versées	787 051,00 €		787 051,00 €

21	Immobilisations corporelles	845 195,00 €	31 032,00 €	876 227,00 €
23	Immobilisations en cours	690 000,00 €		690 000,00 €
	TOTAL	3 863 666,00 €	31 032,00 €	3 894 698,00 €

- **Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 21 devrait s'établir à 876 227 € : + 31 032 € par rapport à la prévision budgétaire initiale.**
- 2135 : Les travaux initialement prévus pour le cloché de l'église de Saint Jean de Védas ont été modifiés : reprise totale de la structure en bois + mise en place d'une cloche supplémentaire + mécanisme électrique pour la cloche et le programmeur
Une participation d'un tiers de la dépense est prévue par la Clergé.

Section d'investissement – Recettes

CHAPITRE	INTITULE	BP 2021	Montant DM n°01	BP + DM n°01
021	Virement de la section de fonctionnement	1 089 800,00 €		1 089 800,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 077 051,00 €		1 077 051,00 €
10	Dotation, fond divers et réserves	645 000,00 €		645 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	180 000,00 €	198 000,00 €	378 000,00 €
1328	Subvention / participation clergé		14 006,00 €	14 006,00 €
16	Emprunts	871 815,00 €	- 180 974,00 €	690 841,00 €
	TOTAL	3 863 666,00 €	31 032,00 €	3 894 698,00 €

- **Le montant des recettes réalisées sur le chapitre 13, Subventions d'investissement reçues devraient s'établir à 392 006 € :**
+ 198 000 € par rapport à la prévision budgétaire en raison d'une notification de subvention DETR reçues concernant la couverture des courts de tennis.
+ 14 006€ en raison de la participation du Clergé pour les travaux liés au cloché
- **Le montant du chapitre 16, emprunts, devraient s'établir à 690 841 € :**
- 180 974 € par rapport à la prévision budgétaire en raison d'une notification de subvention DETR reçues concernant la couverture des courts de tennis qui vient donc diminuer le montant de l'emprunt

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2021 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

